

Rapport d'audit

Ce chapitre porte sur le rapport d'audit, sur l'opinion exprimée par l'auditeur, et également sur la note à la direction, élément crucial du rapport d'audit d'une institution de microfinance.

Lorsque tous les contrôles ont été effectués et évalués, et que l'auditeur externe a déterminé si les états financiers ont été préparés conformément à un référentiel comptable pertinent, celui-ci doit être en mesure d'émettre une opinion écrite sur les états financiers dans leur ensemble. Cette opinion constitue l'élément essentiel du rapport d'audit.

13.1 Le rapport d'audit

Selon la norme ISA 700, le rapport d'audit doit comporter les éléments suivants :

- Intitulé
- Destinataire
- Paragraphe de présentation ou d'introduction (comportant l'identification des états financiers audités et le rappel des responsabilités respectives de la direction de l'institution et de l'auditeur)
- Paragraphe portant sur l'étendue de l'audit (faisant référence aux normes ISA ou aux normes ou pratiques nationales applicables, et décrivant le travail effectué par l'auditeur)
- Paragraphe d'opinion (indiquant l'opinion exprimée par l'auditeur sur les états financiers)
- Signature de l'auditeur
- Date du rapport
- Adresse de l'auditeur

Le paragraphe d'opinion est l'élément essentiel du rapport d'audit. L'auditeur externe peut émettre plusieurs types d'opinion :

- Opinion sans réserve
- Opinion sans réserve avec observation(s)
- Opinion avec réserve
- Impossibilité d'exprimer une opinion
- Opinion défavorable

La note à la direction est un élément crucial du rapport d'audit d'une institution de microfinance

13.1.1 *Opinion sans réserve*

L'auditeur émet une opinion sans réserve lorsqu'il est satisfait des éléments audités, dans tous leurs aspects significatifs, et conformément aux termes de référence définis :

- L'information financière a été préparée en utilisant un référentiel comptable acceptable, appliqué de manière cohérente. L'information financière est conforme aux réglementations en vigueur et aux exigences statutaires.
- L'image reflétée par l'information financière dans son ensemble est conforme à la connaissance que l'auditeur a de l'activité de l'organisation ou de l'agence.
- L'information financière est, dans tous ses aspects significatifs, présentée de façon appropriée.
- Les exigences additionnelles requises dans les termes de référence ont été satisfaites.

L'encadré 13.1 présente un exemple d'opinion sans réserve.

13.1.2 *Opinion sans réserve avec observation(s)*

Le rapport d'un auditeur peut être modifié par l'ajout d'un paragraphe « d'observation », pour mettre en lumière un élément affectant les états financiers. Ce paragraphe est généralement inclus après le paragraphe d'opinion et doit explici-

ENCADRÉ 13.1

Exemple de rapport d'audit exprimant une opinion sans réserve

Au destinataire

Nous avons audité le bilan de l'institution de microfinance Essor au 31 décembre 19XX, ainsi que le compte de résultat et les flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date. Ces états financiers relèvent de la responsabilité de la direction de l'institution. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit conformément aux Normes internationales d'audit. Ces normes requièrent que l'audit soit planifié et réalisé en vue d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalie significative. Un audit consiste à examiner, sur la base de tests, les éléments justifiant les données présentées dans les états financiers. Un audit consiste également à évaluer les principes comptables appliqués et les estimations significatives faites par la direction, ainsi que la présentation des états financiers dans leur ensemble. Nous estimons que notre audit constitue une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

À notre avis, les états financiers donnent une image fidèle et sincère de (ou « présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs ») la situation financière de l'institution Essor au 31 décembre 19XX, ainsi que du résultat de ses activités et des mouvements de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'audit.

Nom

Date

Adresse

ENCADRÉ 13.2

Exemple de paragraphe d'observation

À notre avis... (le reste de la formule est identique à celle du paragraphe d'opinion)
Sans remettre en cause l'opinion sans réserve exprimée, nous attirons votre attention sur l'annexe X des états financiers. L'institution a conclu un accord avec les autorités de supervision bancaire selon lequel elle doit maintenir un ratio d'adéquation des fonds propres de X %.

tement préciser qu'il ne remet pas en cause l'opinion exprimée par l'auditeur. L'encadré 13.2 présente un exemple de paragraphe d'observation.

La poursuite de l'activité d'une organisation dans un « avenir prévisible » est présumée lors de la préparation des états financiers. L'« avenir prévisible » couvre généralement une période qui ne doit pas excéder un an à dater de la clôture des états financiers audités. Si cette supposition est injustifiée, l'organisation peut ne pas être en mesure de réaliser ses actifs à la hauteur des montants enregistrés, et il peut y avoir des modifications dans le montant et les dates d'échéance de ses dettes. Dans ce cas, et en supposant que les informations adéquates soient présentées dans les états financiers, le rapport d'audit doit comporter un paragraphe d'observation relatif à la continuité d'exploitation. Voir l'exemple de l'encadré 13.3 (si les informations ne sont pas fournies, l'auditeur doit exprimer une opinion avec réserve ou une opinion défavorable ; voir ci-dessous).

13.1.3 Opinion avec réserve

Dans certaines circonstances, l'auditeur externe peut choisir d'émettre une opinion avec réserve. Une telle opinion résulte généralement soit d'une limitation de l'étendue des travaux d'audit, soit d'un désaccord avec la direction concernant le bien-fondé des procédures comptables ou la pertinence de la présentation des états financiers. L'auditeur doit se référer à l'ISA 700 qui stipule :

Une opinion avec réserve doit être exprimée lorsque l'auditeur estime ne pas pouvoir donner une opinion sans réserve, et que le désaccord avec la direction

ENCADRÉ 13.3

Exemple de paragraphe d'observation relatif à la continuité d'exploitation

À notre avis... (le reste de la formule est identique à celle du paragraphe d'opinion)
Sans remettre en cause l'opinion sans réserve exprimée, nous attirons votre attention sur l'annexe X des états financiers. L'institution a subi des pertes nettes de XXX durant l'exercice clos au 31 décembre 19XX, et à compter de cette date, les dettes courantes de l'institution sont supérieures à son actif circulant de XXX, et l'ensemble de ses éléments de passif excède le total de ses éléments d'actif de XXX. Cette situation, ainsi que les problèmes exposés dans l'annexe X, *soulèvent des doutes importants* quant à la continuité d'exploitation de l'institution.

ou la limitation de l'étendue de l'audit n'ont pas une importance ou des conséquences telles qu'elles justifieraient l'expression d'une opinion défavorable ou l'impossibilité d'exprimer une opinion.

Les encadrés 13.4 et 13.5 illustrent deux types d'opinion avec réserve.

13.1.4 Impossibilité d'exprimer une opinion

Dans certaines circonstances, l'auditeur peut formuler une impossibilité d'exprimer une opinion. Dans ce cas, l'auditeur doit se référer à l'ISA 700 :

Une impossibilité d'exprimer une opinion doit être formulée lorsque la conséquence possible d'une restriction de l'étendue des travaux d'audit a une importance telle que l'auditeur n'est pas parvenu à obtenir une preuve d'audit suffisante et adéquate pour pouvoir se prononcer sur les états financiers.

Par exemple, une impossibilité d'exprimer une opinion est justifiée si les auditeurs n'ont pas pu obtenir la preuve d'audit suffisante sur les crédits, la tré-

ENCADRÉ 13.4

Exemple d'opinion avec réserve due à une limitation de l'étendue des travaux d'audit

À l'exception de la question évoquée dans le paragraphe suivant, nous avons effectué notre audit selon les... (le reste de la formule est identique à celle du paragraphe sur l'étendue)

Nous *n'avons pas assisté* aux contrôles de caisse au 31 décembre 19XX, cette date précédant notre nomination comme auditeurs de l'institution. Compte tenu de la nature des documents conservés par l'institution, *nous n'avons pas été en mesure de vérifier ce montant* par d'autres procédures d'audit.

À notre avis, *sous réserve des conséquences des ajustements* qui auraient pu, le cas échéant, se révéler nécessaires si nous avons été en mesure de vérifier le montant des disponibilités, les états financiers donnent une image fidèle et...

ENCADRÉ 13.5

Exemple d'opinion avec réserve du fait d'un désaccord sur les méthodes comptables (méthodes comptables inappropriées)

Nous avons effectué notre audit selon les... (le reste de la formule est identique à celle du paragraphe sur l'étendue)

Comme nous l'avons exposé dans l'annexe X sur les états financiers, ceux-ci *ne reflètent pas la valeur des actifs immobilisés*. Cette pratique, à notre avis, n'est pas conforme aux Normes internationales d'audit. Les actifs immobilisés pour l'exercice clos au 31 décembre 19XX devraient être de XXX. En conséquence, les actifs immobilisés devraient être établis et les réserves devraient être augmentées de XXX.

À notre avis, *sous réserve des conséquences sur les états financiers* du problème soulevé dans le paragraphe ci-dessus, les états financiers donnent une image fidèle et...

ENCADRÉ 13.6

Exemple d'impossibilité d'exprimer une opinion due à une limitation de l'étendue des travaux d'audit

Nous avons audité le bilan de l'institution de microfinance Essor au 31 décembre 19XX, ainsi que le compte de résultat et les flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date. Ces états financiers relèvent de la responsabilité de la direction de l'institution. (La phrase indiquant la responsabilité de l'auditeur est omise)

(Le paragraphe concernant l'étendue des travaux d'audit est soit omis, soit modifié selon les circonstances)

(Un paragraphe décrivant la limitation de l'étendue des travaux d'audit est ajouté comme suit :)

Nous n'avons pas pu confirmer l'existence d'un nombre significatif de crédits sélectionnés pour les tests, en raison des limitations imposées à l'étendue de nos travaux par l'institution.

En raison de l'importance des questions exposées dans le précédent paragraphe, nous ne sommes pas en mesure d'exprimer une opinion sur les états financiers.

sorerie ou d'autres comptes d'une telle importance. L'encadré 13.6 en fournit un exemple.

Si une institution impose de sérieuses restrictions à l'étendue des travaux de l'auditeur au cours de la phase de planification de la mission d'audit, et si l'auditeur estime que de telles restrictions justifient une impossibilité d'exprimer une opinion, il doit normalement refuser la mission d'audit, à moins que son statut ne l'oblige à l'accepter.

13.1.5 Opinion défavorable

D'après l'ISA 700, une opinion défavorable :

... doit être exprimée lorsque le désaccord a une conséquence telle que l'auditeur estime qu'une réserve ne suffirait pas à qualifier la nature incomplète et trompeuse des états financiers.

Une opinion défavorable doit être exprimée si la méthode comptable utilisée est inacceptable et entraîne une distorsion de l'information financière de l'institution. L'encadré 13.7 présente un exemple d'opinion défavorable.

13.2 Note à la direction

Produit complémentaire du processus d'audit externe, la note à la direction identifie les problèmes et faiblesses apparus au cours de l'audit, et propose des recommandations constructives qui peuvent aider la direction à mieux gérer les activités de l'institution et à consolider les contrôles internes.

Ce document communique les résultats de l'auditeur au conseil d'administration ou au comité d'audit de l'institution.

ENCADRÉ 13.7

Exemple d'opinion défavorable due à un désaccord sur les procédures comptables (présentation inappropriée)

Nous avons réalisé notre audit selon... (le reste de la formule est identique à celle du paragraphe sur l'étendue)

(Paragraphe(s) décrivant le désaccord)

À notre avis, et en raison de l'incidence des questions exposées dans le(s) paragraphe(s) précédent(s), *les états financiers ne donnent pas une image fidèle de (ou ne présentent pas sincèrement) la situation financière de l'institution au 31 décembre 19XX, ni des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et ne sont pas conformes aux principes comptables généralement reconnus.*

L'auditeur externe doit porter beaucoup d'attention à la préparation de la note à la direction. Cette lettre est particulièrement importante pour les institutions de microfinance, qui ont souvent des contrôles internes faibles. Trop souvent, les auditeurs rédigent une note à la direction standard, abordant des problèmes généraux sans apporter vraiment de solution aux problèmes spécifiques de l'institution, ni beaucoup de conseils concrets à la direction pour résoudre ces problèmes.

Avant de rédiger la version définitive de la note à la direction, l'auditeur doit soumettre une première version à la direction, de façon à ce qu'elle puisse lui faire part de ses remarques. Un exemple de note à la direction est présenté dans l'annexe H.